

CE
25-08

10
JUN
2025

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2025

10 juin 2025, à 17 h 30, par visioconférence TEAMS, sous la présidence de Mme Julie Gasse.

PRÉSENCES

Mme Julie Gasse
M. Serge Le Guellec
M. Marc-André Lavoie
M. Alexandre Ouellet
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale, Mme Marie-Josée Proulx (DRM)

25-08.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, la présidente, Mme Julie Gasse, souhaite la bienvenue aux membres.

25-08.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Gasse fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption. Il est à noter que le **sujet 25-08.06** est reporté.

Il est PROPOSÉ par M. Serge Le Guellec, APPUYÉ par M. Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour.

DÉCISIONS REQUISES

25-08.03 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DU CÉGEP DE RIMOUSKI - CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx présente le sujet.

À l'hiver 2025, le contrat de déneigement des stationnements du Cégep de Rimouski est arrivé à échéance. La Direction des ressources matérielles a donc procédé à un appel d'offre public en vue de l'octroi d'un nouveau contrat de déneigement d'une durée initiale de trois (3) ans, avec la possibilité de renouveler pour deux (2) années supplémentaires.

À la suite de la publication de l'appel d'offres public le 9 mai 2025, cinq (5) entrepreneurs ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec.

Trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission conforme pour l'exécution du contrat avant l'heure limite du 23 mai 2025 à 11 h.

Les trois (3) entrepreneurs ayant déposé une soumission sont les suivants :

- **Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée** : 495 600\$ + tx (569 816.10\$)
- **Gestion Romain Bérubé inc** : 375 000\$ + tx (431 156.25\$)
- **Les Entreprises S. Morin** : 373 500\$ + tx (429 431.63\$)

CONSIDÉRANT que la soumission de **Les Entreprises S. Morin** est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que la soumission précitée est la plus basse parmi celles reçues ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources matérielles.

Il est recommandé d'attribuer le contrat de déneigement des stationnements du Cégep de Rimouski, d'une durée initiale de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires, à l'entreprise **Les Entreprises S. Morin** pour un montant total de 429 431.63\$ taxes incluses.

Il est PROPOSÉ par M. Marc-André Lavoie, APPUYÉ par M. Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'attribuer le contrat de déneigement des stationnements du Cégep de Rimouski, d'une durée initiale de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires, à l'entreprise **Les Entreprises S. Morin** pour un montant total de 429 431.63\$ taxes incluses.

25-08.04 AUTORISATION DE RECONDUCTION DE LA LOCATION GRATUITÉ AUTORISÉE À CINÉMA QUATRE : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx présente le sujet.

Le 26 octobre 2010, la Direction des affaires corporatives a signé avec Cinéma Quatre, deux ententes de collaboration, l'une pour l'utilisation des espaces pour faire de la projection de films et l'autre pour l'achat et l'usage de certains équipements.

Des lignes directrices ont été établies le 24 avril 2018 par la Direction des affaires corporatives pour un congé de paiement pendant trois ans à la condition que Cinéma Quatre fasse parvenir au Cégep de Rimouski leurs états financiers à chaque année entre 2018 et 2020.

Le 18 août 2021, la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles a autorisé la prolongation du congé de paiement jusqu'au 30 juin 2022. Il est important de mentionner que cette prolongation a été autorisée en raison de la fermeture de l'établissement à l'externe en raison de la Covid-19.

En 2024, la Direction des ressources matérielles a approuvé la demande de Cinéma Quatre de renouveler l'entente de gratuité des locaux pour l'année 2024-2025.

CONSIDÉRANT l'intérêt de Cinéma Quatre de continuer leurs activités au Cégep de Rimouski pour l'année 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT les difficultés financières de Cinéma Quatre ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Direction des ressources matérielles à renouveler cette entente.

Il est recommandé d'autoriser Cinéma Quatre à utiliser les locaux, désignés par la direction, sans frais pour l'année 2025-2026. Il est convenu que toute activité entraînant des coûts au Cégep sera facturée à Cinéma Quatre.

Il est PROPOSÉ par M. Serge Le Guellec, APPUYÉ par M. Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Cinéma Quatre à utiliser les locaux, désignés par la direction, sans frais pour l'année 2025-2026. Il est convenu que toute activité entraînant des coûts au Cégep sera facturée à Cinéma Quatre. De plus, il est demandé qu'un point portant sur les assurances responsabilités soit indiqué afin de protéger les intérêts du Collège.

25-08.05 ENTENTE ENTRE LA LIBRAIRIE COOPSCO ET LA CÉGEP DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx présente le sujet.

L'entente entre pour l'exploitation d'un magasin scolaire au Cégep de Rimouski datant du 23 avril 1998 comportait une clause de renouvellement automatique. Les discussions afin d'en établir une nouvelle encadrant davantage les obligations de chacune des parties a débuté en 2021. Par contre, plusieurs changements de responsables du dossier pour les deux parties a retardé le processus pour cette mise à jour.

La nouvelle entente vient apporter une clarification dans les rôles et responsabilités des deux parties mais ces clarifications sont dans un esprit de continuité par rapport à la situation actuelle.

Le loyer a été modifié en fonction des réalités actuelles. C'est-à-dire que le locataire s'engagera à payer, pour la durée de l'entente, un montant de 18 000\$ avant les taxes applicables. À compter du 1^{er} juillet 2026 , une augmentation annuelle de 2 % sera appliquée.

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue entre le Cégep de Rimouski et la Coopsco date du 23 avril 1998;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Direction des ressources matérielles et de la Coopsco à revoir les éléments de l'entente actuelle pour en signer une nouvelle;

Il est recommandé d'approuver l'entente établie avec la Coopsco comme présentée pour la période de 2025 à 2030 et d'autoriser Mme Julie Gasse, directrice générale, à signer la nouvelle entente.

Il est PROPOSÉ par M. Alexandre Ouellet, APPUYÉ par M. Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver l'entente établie avec la Coopsco comme présentée pour la période de 2025 à 2030 et d'autoriser Mme Julie Gasse, directrice générale, à signer la nouvelle entente.

25-08.06 SANCTION ET ÉMISSION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : POUR ADOPTION

Le sujet est retiré. Il est convenu de procéder à une adoption par courriel dès la réception des documents transmis par le Registrariat. La date prévue est le 19 juin prochain.

25-08.07 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est discuté.

25-08.08 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par M. Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

La présidente
(Mme Julie Gasse)

La secrétaire générale
(Mme Vicky Boucher)